EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 novembre 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq novembre deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Odile VIGNAL à Martine REMBERT-MANTELET, Havva ISIK à Grégory BERNARD, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, René MAYOT à Serge GODARD, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Cyril CINEUX et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Chantal MERCIER-COURTY et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Carole COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Simon POURRET et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance à partir de la question n°2.
A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 24

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PRÉSENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC - GARE ROUTIÈRE (EXERCICE 2009)

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

L'exploitation de la Gare Routière, dont le contrat a été renouvelé en mai 2010, a été confiée à la SAEM de la Gare Routière pour une durée de cinq ans.

Le rapport qui vous est présenté concerne par conséquent le dernier exercice complet sous l'égide de l'ancien contrat, dont le titulaire était la même société.

En 2009, les charges d'exploitation sont de 251 555 € (254 769 € en 2008) et les produits sont de 125 664 € (135 000 € en 2008).

Le produit de la « taxe sur les départs » continue de diminuer. Elle passe de 73 605 € en 2007 à 67 030 € en 2008 et à 62 800 € en 2009. Les activités annexes (marché aux puces, photomaton, distributeurs…) se maintiennent (62 864 € en 2009, 57 377 € en 2008 et 60 152 € en 2007).

L'indemnité versée par la Ville à la SAEM pour compenser les pertes liées au transfert de l'établissement et prévue par l'ancien contrat (perte des loyers) augmente régulièrement (105 000 € en 2009, 94 000 € en 2008, 79 000 € en 2007). Elle reste toutefois inférieure au maximum contractuel (130 000 €).

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2010

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
Service des assurances et des contrats

RAPPORT D'ACTIVITE

II – CADRE GENERAL

La SEM peut se prévaloir d'une expérience forte de 50 ans, à travers les trois concessions successives qui lui ont été accordées et au cours desquelles, elle a toujours veillé à :

- Privilégier la qualité, la sécurité, le bon fonctionnement et la continuité du service public,

- Assurer ces missions de service public avec efficacité mais aussi avec efficience en termes de moyens humains et financiers grâce à une bonne gestion et à une organisation adaptée.

2.1 - La qualité du service public

Aujourd'hui comme hier, quels que soit l'emplacement ou l'intensité du trafic, la SEM de la gare routière a toujours été très attentive à la qualité du service rendu aux voyageurs et aux utilisateurs de ses installations (autocaristes notamment).

C'est ainsi que nous pouvons nous enorgueillir d'avoir :

Un **service de renseignements** ouvert 10 heures par jour, 6 jours sur 7 : au-delà de l'accueil physique ou au téléphone pour les horaires d'autocars, le personnel assure en permanence un accompagnement et une aide aux usagers (personnes âgées, jeunes) aux touristes et aux étrangers pour toutes sortes de services (commande d'un taxi, plan de la ville, appel de la famille, vente de ticket T2C, information touristique,...) très appréciés par tous les utilisateurs.

Un **service de nettoyage et de surveillance**, 7 jours sur 7, qui veille à l'entretien des locaux mais surtout à la sécurité des biens et des personnes en faisant respecter le règlement intérieur.

Un **système de téléaffichage** sur les quais qui donne en permanence les horaires, les quais et les destinations des prochains départs, ce qui rassure les voyageurs. Ce système est complété par une annonce au micro avant chaque départ.

Un **site Internet** présentant la gare routière de Clermont-Ferrand ainsi que tous les services proposés et comportant un lien d'accès sur le site du Conseil Général pour consulter les fiches horaires des départs de cars.

Une **salle d'attente** agréable avec des sièges et des distributeurs automatiques de boissons.

Des **aires de stationnement, d'embarquement à quai et de circulation** des autocars dans la cour, conçues en concertation avec les autocaristes, qui donnent satisfaction à tous les chauffeurs.

Après plus de 3 années sur le nouveau site, la SEM peut être fière d'avoir réussi à transposer la même qualité de fonctionnement que sur l'ancien emplacement du Boulevard François Mitterrand.

Cette satisfaction semble être partagée par tous les voyageurs, les autocaristes et leurs chauffeurs. Nous n'avons, par ailleurs, enregistré aucun incident sérieux depuis notre installation ni de plainte durable de la part des riverains.

2.2 - Le souci d'une bonne gestion

Depuis de nombreuses années, les administrateurs de la SEM, l'équipe de direction et les membres du personnel se sont efforcés de remplir les missions de service public attachées à leur délégation en mettant tout en œuvre pour minimiser les charges de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes dans la complémentarité public-privé qui donne tout son sens à l'économie mixte.

Ainsi, au chapitre des charges, la SEM a veillé à :

- Adapter les moyens humains aux besoins de l'activité : alors que 13 personnes semblaient nécessaires en 1980, 7 personnes aujourd'hui, représentant 5 ETP, assurent les mêmes fonctions bien que l'activité n'ait pas baissé dans les mêmes proportions (23 000 départs annuels en 1980, 15 000 aujourd'hui)

- Négocier ou rechercher les meilleurs tarifs pour toutes les prestations externes : assurances, système informatique, distributeurs,....

- Assurer, dans les meilleures conditions, les problèmes posés par le changement de site en 2005 (indemnisation des commerçants notamment)

Du coté des recettes, la SEM a pris de nombreuses initiatives :

- La recherche de nouvelles recettes commerciales en plus du buffet restaurant et du tabac, présent dès l'origine par la construction du hall commercial en 1980 avec une dizaine de locaux commerciaux.

- La location de l'intégralité des bureaux au 1er étage et de panneaux publicitaires dans la cour.

- La création d'un marché aux puces tous les dimanches matin depuis 1986.

- L'indexation des taxes sur départs dans les années 1980 qui n'avait pas été mise en œuvre dans les années de démarrage.

Toutes ces mesures ont permis à notre société de passer d'une situation structurellement déficitaire depuis l'origine à une situation d'équilibre de 1995 à 2005, date du transfert de l'activité du Bd François Mitterrand à la place Gambetta

III – APPROCHE ECONOMIQUE DE L'EXPLOITATION DE LA GARE PUBLIQUE DE VOYAGEURS DE CLERMONT-FERRAND

3.1 – Historique des comptes – la réalité économique de l'exploitation

Les comptes de résultat des trois dernières années sont présentés en annexe 1.

Ils peuvent très schématiquement être synthétisés comme suit :

	2007	2008	2009
Taxes	74.000	67.000	62.800
Marché aux puces	56.000	53.000	49.638
Location locaux	4.000	4.000	4.188
Autres recettes	11.000	11.000	9.038
Total produits	145.000	135.000	125.664
Frais de personnel	202.000	208.000	201.104
Autres charges	36.000	37.000	39.624
Charges d'exploitation	238.000	245.000	240.728
Résultat d'exploitation	- 93.000	-110.000	-115.064
Produits financiers nets	14.000	16.000	9.338
Résultat économique	-79.456	-94.359	-105.720
Indemnité	79.000	94.000	105.000
Résultat net	456	359	720

L'activité est structurellement déficitaire de l'ordre de 110.000 € (les produits financiers résultent de la structure financière historique de la SEM).

Le déficit est compensé par la collectivité, au titre de l'indemnisation du préjudice subi par la SEM du fait du transfert du lieu d'exercice de l'activité.

3.2 – Les hypothèses retenues pour les prévisions

3.2.1 – Le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

	rappel 2008	
	€	%
des taxes sur les départs	67 031	49,59%
des recettes du "marché aux puces"	53 464	39,55%
des recettes des distributeurs automatiques	8 083	5,98%
des locations de locaux à des caristes	3 820	2,83%
de diverses recettes accessoires	2 773	2,05%
total	135 171	100,00%

LES TAXES SUR LES DEPARTS

Les taxes sur les départs ont évoluées comme suit
(suivant détail en annexe 2)

	2007	2008	2009
chiffre d'affaires	73 670	67 015	62 800
nombre de départs	21 276	17 414	15 570
tarif moyen	3,46	3,85	4,03

La réduction du nombre de départs résulte de l'extension du périmètre de l'agglomération. Le délégataire subit cette évolution, qui est la conséquence de décisions des collectivités. Les destinations supprimées sont les plus courtes, ce qui se traduit à contrario par une augmentation du tarif moyen facturé.

Pour l'estimation du prévisionnel, il a été retenu l'hypothèse que cette évolution était stabilisée pour les 5 ans à venir.

On observera que cette évolution est également défavorable en matière de recettes annexes (essentiellement: distributeurs), car ce sont pour les plus courtes destinations que les taux de remplissage des autocars sont les plus importants.

LE MARCHE AUX PUCES

Le marché aux puces, géré par la SEM, est saturé. Sous réserve de l'incidence des aléas climatiques, il génère un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 55 K€.

Il doit être étendu au "coin boulistes". Compte-tenu du nombre de places supplémentaires, le chiffre d'affaires annuel induit par cette extension est estimé à 10 K€.
Dans les prévisions, il a été retenu comme hypothèse que cet agrandissement serait opérationnel mi-2010.

Ce chiffre d'affaires supplémentaire ne génère à priori aucun coût direct spécifique supplémentaire.

LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

Un local, qui fait partie des biens mis à la disposition du délégataire, est loué à la société "Linebus".

Il est envisagé de réaliser un local supplémentaire qui serait mis à la disposition de la société "Eurolines".
Le montant de l'investissement correspondant est évalué à environ 50 K€ HT.
Le loyer correspondant facturé au locataire est estimé à 1.300 € HT par mois, soit 15.600 € HT par an, en année pleine.

Pour l'établissement des comptes prévisionnels, les hypothèses suivantes ont été retenues :
- Investissement opérationnel et loyer applicable à compter du 1er avril 2010,
- Investissement réalisé par la collectivité.

AUTRES RECETTES

Pas de commentaires particuliers.

3.2.2 – Les frais de personnel :

Les contraintes de service public résultant de l'amplitude d'ouverture du service et de la permanence d'un accueil physique aux heures d'ouverture rend incompressible la structure de l'effectif actuel, ainsi que le montrent les plannings joints en annexe 3.

La gare routière est ouverte au public :
- du lundi au vendredi de 6 h à 18 h 30
- le samedi de 7 h à 18 h 30
- le dimanche de 7 h à 13 h (marché aux puces)

En conséquence, l'effectif salarié est constitué de :

- 2 agents effectuant 130 h par mois pour assurer l'accueil :
  du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h 30

- 2 agents à temps plein pour assurer l'entretien, la surveillance et la sécurité :
  du lundi au vendredi de 6 h à 20 h
  le samedi de 7 h à 12 h et de 16 h à 20 h
  le dimanche de 13 h à 19 h (nettoyage suite au marché aux puces)

- 1 agent polyvalent pour assurer le remplacement (congés notamment) et le complément des 4 agents précités

- 1 agent à temps partiel (28 h par mois) affecté au marché aux puces le dimanche matin

- 1 directrice qui supervise et coordonne l'équipe, assure la gestion administrative et comptable, gère le système informatique et les relations avec les tiers, en conséquence, elle est la garante de la continuité et de la qualité du service.

3.3 – Les comptes prévisionnels

Sur la base des hypothèses retenues et des dispositions du projet de contrat, les comptes de résultat prévisionnels sur 5 ans peuvent très schématiquement être synthétisés comme suit :

	2010	2011	2012
Taxes	64.000	66.000	67.000
Marché aux puces	60.000	65.000	66.000
Locations	16.000	20.000	21.000
Autres recettes	11.000	11.000	12.000
Total produits	151.000	162.000	166.000
Frais de personnel	203.000	208.000	213.000
Redevance d'occupation	500	500	500
Autres charges	39.500	39.500	40.500
Charges d'exploitation	243.000	248.000	254.000
Résultat d'exploitation	- 92.000	-86.000	-88.000
Produits financiers nets	8.000	6.000	6.000
Résultat économique	-84.000	-80.000	-82.000
Compensation	60.000	60.000	60.000
Résultat net	-24.000	-20.000	-22.000

V - CONCLUSION

La société anonyme d'économie mixte de la gare routière assure depuis de nombreuses années la gestion de la gare routière publique de transports de voyageurs de Clermont-Ferrand, à sa connaissance à la satisfaction de tous.

Elle a su gérer au mieux le changement de locaux décidé par la collectivité en 2005.

Les moyens mis en œuvre, en particulier les effectifs, sont nécessaires à la qualité du service rendu et au respect des contraintes imposées par le délégant.

La surface financière de la SEM garantit à la collectivité la continuité du service, même en cas de difficulté pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, en tant que structure entièrement dédiée au seul service délégué, la SEM garantit une transparence totale pour la collectivité.

==========

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

Nous vous avons remis l'ensemble des documents financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les comptes annuels ont été arrêtés suivant les mêmes méthodes d'évaluation et selon les mêmes règles de présentation que pour l'exercice précédent.

I. ANALYSE DES RESULTATS

L'exercice 2009 correspond au troisième exercice plein de 12 mois depuis le déménagement de la SEM dans les nouveaux locaux de la Place Gambetta en février 2006.
Aussi, peut-on faire la comparaison des chiffres de ce dernier exercice avec l'exercice précédent de 2008 dans les tableaux qui vous sont présentés.

Dans les circonstances actuelles, les documents financiers qui vous sont remis appellent les commentaires suivants :

Les produits d'exploitation enregistrés par notre société en 2009 sont à nouveau en recul de l'ordre de 9 500 € par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse relève de trois postes :

- un repli de 4 230 € du poste « Taxes sur départs » imputable à la poursuite de la reprise par la T2C de nouvelles lignes désormais intégré dans le périmètre de la communauté urbaine ainsi que l'abandon de certaines dessertes (Comme Aulnat, à forte fréquence) ;
- Une diminution des recettes « distributeurs automatiques » qui découle directement du point précédent, la diminution des départs ayant entrainé une diminution de la fréquentation de la salle d'attente de la SEM ;
- une baisse de l'ordre de 3 800 € des recettes du « marché aux puces » qui tient essentiellement aux conditions climatiques particulièrement défavorables en 2009 comme en 2008.

Les charges d'exploitation 2009 s'élèvent à 252 275 € et sont en léger recul par rapport à 2008 principalement grâce à l'abandon de l'utilisation de personnel intérimaire.

- Par ailleurs, la trésorerie excédentaire a permis d'enregistrer en 2009 des produits financiers pour un montant de 9 520 €.

- Au total, la société dégage en 2009 un déficit avant indemnisation de 105 720,41 € qui reste toujours en deçà du montant initialement prévu de 130 000 euros.

- Sur ces bases, nous avons enregistré, conformément à la convention de concession, une demande d'indemnisation de la SEM à la ville de Clermont-Ferrand de 105 000 euros (65 K€ nous ont déjà été versés à titre d'avance).

- Le déficit comptable qui reste à la charge de la SEM et de ses différents actionnaires ressort à 720,41 € pour l'exercice 2009.

II – PERSPECTIVES D'AVENIR :

Comme l'a souhaité le dernier conseil d'administration, notre SEM a répondu à l'appel à candidature de la mairie de Clermont-Ferrand pour la poursuite de notre contrat de concession pour 5 années supplémentaires à l'issue de la fin de l'actuel contrat.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints :

- Le dernier courrier adressé à la mairie concernant les conditions souhaitées par notre SEM et les propositions concrètes de réduction du déficit de notre société dépendant étroitement de décisions du ressort de la municipalité

- La réponse et le projet de contrat soumis par la mairie de Clermont-Ferrand

C'est sur la base de ces propositions que nous devons nous prononcer aujourd'hui.

III – AUGMENTATION DU CAPITAL :

La loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale fait obligation aux sociétés par action dans les salariés possèdent moins de 3% de son capital, de proposer à leurs associés une augmentation de capital réservé aux salariés
Dans le cas où cette décision serait adoptée, il conviendrait de donner pouvoir au Président de réaliser cette augmentation de capital.
Nous vous indiquons cependant ne pas être favorable à cette augmentation de capital réservée.

IV – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE Monsieur Didier JOURDAIN

Renouvellement du mandat de M. JOURDAIN jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, devant se tenir en 2016.

IV – AUTRES INFORMATIONS :

Nous vous donnons les informations suivantes prescrites par la loi :
- Activité en matière de recherche et développement : néant.
- Prise de participation ou de contrôle dans d'autres sociétés : néant.
- Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : néant.
- Options de souscription ou d'achat d'actions réservées au personnel : néant.
- Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice : néant.
- Liste des mandats détenus par les administrateurs : Confer annexe jointe.

cerfa N° 10937 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2010

@ internet - DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise Place Gambette 63000 CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 5 9 2 0 0 5 3 7 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122009 Net 3	N - 1 31122008 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	8932	AC	8932	0	8932
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	3349	AQ	2400	949	1618
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8045	AS	3943	4102	4417
	Autres immobilisations corporelles	AT	25666	AU	22642	3023	5335
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	45933	BK	37918	8074	11370
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20440	BY		20440	35311
	Autres créances (3)	BZ	41985	CA		41985	33277
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	403710	CE		403710	385188
	Disponibilités	CF	3721	CG		3721	11581
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	439858	CK		439858	465358
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	515852	1A	37918	477933	476728

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 - 9 001 844

@internet-DGFiP

cerfa N° 10938 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051 2010

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	617419	617419
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15245	15245
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	53357	53357
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-252848	-252489
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-720	-359
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	432451	433172
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1845	1845
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9289	10028
	Dettes fiscales et sociales	DY	34347	31221
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		461
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	45481	43557
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	477933	476728

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2010 - 9 001 843

N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10167 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2010

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	125663	FH		FI	125663	135171
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	125663	FK		FL	125663	135171
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	11361	8571
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	137025	143742
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	32519	47450
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12230	11495
	Salaires et traitements *					FY	153964	145765
	Charges sociales (10)					FZ	49773	46572
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	3601	3619
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	252090	254902
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-115065	-111160
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9250	16621
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	9250	16621
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	182	224
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	182	224
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	9068	16397
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	-105997	-94763

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2010 – 9 003 862

cerfa N° 10947 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053 2010

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	105009	94405
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	105009	94405
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2	2
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	105007	94403
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	251555	254769
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	252275	255128
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	-720	-359
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	11361	8571
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2053 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2010 – 9 001 840

cerfa N° 10169 ✱ 14
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2010
@ internet - DGFiP

Désignation de l'entreprise _____ Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre [Dont Composants I9]		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS 7740	KT	KU 305
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport *		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 25667	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN 36756	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG 45687	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 8931	LX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH 3349	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 8045	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 25666	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH 37061	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL 45993	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2054 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 – 9 001 838

cerfa N° 10172 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

@internet-DGFiP

DGFiP N° 2055 2010

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8931	PF		PG		PH	8931
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1730	PW	669	PX		PY	2400
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3323	QA	620	QB		QC	3943
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20331	QM	2311	QN		QO	22642
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	25383	QV		QW		QX	28985
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	34316	ØP	3600	ØQ		ØR	37916

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non remploi (NP + NQ + NR)		NW				Total général non remploi (NS + NT + NU)	NY					Total général non remploi (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 857

N° 2055 – IMPRIMERIE NATIONALE

@internet-DGFiP

cerfa N° 10949 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2010

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	1A		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2056 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2010 - 9 001 836

cerfa N° 10950 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2010

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	20440	20440	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1202	1202	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	40783	40783	
	Charges constatées d'avance	VS			
	TOTAUX	VT	62426	VU 62426	VV
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1845	1845		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9289	9289		
Personnel et comptes rattachés		8C	8686	8686		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19051	19051		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1409	1409		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5200	5200		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	45481	VZ 45481		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2057 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 - 9 001 835

cerfa N° 10951 * 12
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

@internet-DGFiP

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2010

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2009

I. RÉINTÉGRATIONS

								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WA	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WC	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*						WE	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)						WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*						WG	
	Amendes et pénalités (nature : .....)						WI	12334
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WJ	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		I7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					K7	
		— imposées aux taux de 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs**	— Plus-values nettes à court terme					ZN	
		— Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	XR	
		Déficit étranger des PME précédemment déduit (art. 209C)	SX		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ	
						TOTAL I	WR	12334

II. DÉDUCTIONS

								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS	720
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WU	10576
		— imposées au taux de 0 %					WV	
		— imposées au taux de 19 %					WH	
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WP	
		— imputées sur les déficits antérieurs					WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						I6	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations					WZ	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						XA	
	Majoration d'amortissement*						ZY	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficultés (1 après)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XD	
						Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	OT	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Résultats déficitaires article 209C	ZM		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	
						TOTAL II	XH	9855

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 2478
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO 2478

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 854

N° 2058-A – IMPRIMERIE NATIONALE

@internet-DGFiP

cerfa N° 10952 * 12

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2058-B 2010

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV	12334	ZW	10576
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	12334	YO	10576
	ligne WI		ligne WU	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 855

N° 2058-B - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10953 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2010

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐*

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	252489
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	349
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	252848
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	7933	7153
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	24580	40297
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	32519	47450
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*	YW	7784	7375
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	4446	1620
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	12230	11495
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	26526	25270
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	5326	8162
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *	ØB	144328	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

RÉGIME DE GROUPE*							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG — Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH — N° SIRET de la société mère JJ

— numéro de centre de gestion agréé *	XP		
— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)	YP	7	7
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
— Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration — Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 856

N° 2058-C - IMPRIMERIE NATIONALE

@internet-DGFiP

cerfa N° 10179 ✱ 14 (12)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2010

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 F du CGI.

cerfa N° 10955 ✱ 12 (14)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C **2010**

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15% ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*0 *bis* du CGI) ④	À 15% Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION
N° 2059-C IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 – 9 001 859

@ internet - DGFiP

cerfa N° 10182 ✱ 14 (15)

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2009

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ 1*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION
N° 2059-D - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2009 - 8 005735

@ internet - DGFiP

cerfa N° 10182 ✱ 14 (15)

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2009

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-D - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2009 - 8 005735

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

@internet-DGFiP

cerfa N° 11484 * 11

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2010

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2009 et clos le : 31/12/2009 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		A		B
Ventes de marchandises	B2		OA	
Production vendue - Biens	A5		OB	
Production vendue - Services	A7	125663	OC	
Production stockée	B5		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7		OF	
Autres produits de gestion courante	B8			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	4773
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	6587		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4		OL	
TOTAL 1	I5	132250	OM	4773

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		A		B
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1		ON	
Variation de stocks (marchandises)	C2		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5	32519	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C6			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		OU	
Autres charges de gestion courante	C7			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C9			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
TOTAL 2	D1	32519	OJ	

III - Valeur ajoutée produite		A		B
Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 - TOTAL 2	D2	99731	OG	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-E - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 – 9 003 861

@internet-DGFiP

cerfa N° 11624 * 10 (17)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2010

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122009 N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	40495
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 38,93 — Nb de parts ou actions 15767
Adresse : N° 24 Voie Rue St Esprit
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

Forme juridique — Dénomination VILLE DE CLERMONT-FERRAND
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 38,61 — Nb de parts ou actions 15636
Adresse : N° Voie HOTEL DE VILLE BP 60
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

Forme juridique — Dénomination CCI CLERMONT-FERRAnd/ISSOIRE
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 21,11 — Nb de parts ou actions 8552
Adresse : N° 148 Voie Boulevard Lavoisier
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

Forme juridique — Dénomination FNTR 63
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 1,33 — Nb de parts ou actions 540
Adresse : N° Voie Rue Jules Verne
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) — Nom patronymique JOURDAIN — Prénom(s) Didier
Nom marital — % de détention 0,0074 — Nb de parts ou actions 3
Naissance : Date 30/06/1951 N° Département 18 Commune SAINT-BOUIZE Pays FRANCE
Adresse : N° 10 Voie Boulevard Charcot
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

Titre (2) — Nom patronymique ROBERT — Prénom(s) François
Nom marital — % de détention 0,0025 — Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 62 Voie Av Léon Blum
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION — Février 2010 – 9 001 862 — N° 2059-F – IMPRIMERIE NATIONALE

@internet-DGFiP

cerfa N° 11624 * 10 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2010

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1)

Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31122009

N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique SERVAN | Prénom(s) Jacqueline

Nom marital | % de détention 0,0026 | Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie Rue des Pérouses

Code Postal 63670 | Commune LA ROCHE BLANCHE | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 #62

N° 2059-F – IMPRIMERIE NATIONALE

@internet-DGFiP

cerfa N° 11625 * 10

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2010

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122009

N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION — N° 2059-G – IMPRIMERIE NATIONALE – Février 2010 – 9 001 863

cerfa
N° 11093 * 11
Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

@internet-DGFiP

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2010)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2009 ou exercice

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE

Adresse Place Gambetta

du 01/01/2009

au 31/12/2009

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	POITTEVIN de la FREGONNIERE Marianne, Directrice	Gardy 63160 MONTMORIN
2	JOURDAIN Didier, PDG	10 Boulevard Charcot 63000 CLERMONT-FERRAND
3	MOURET Gilles, Agent d'entretien, surveillance	2 Esplanade de Russi, Rés Eole, 63110 BEAUMONT
4	BISIO Daniel, Agent d'entretien, surveillance	25, rue de l'Eglise 63122 CEYRAT
5	GONCALVES Marie, Hôtesse d'accueil	60 Avenue d'Italie 63000 CLERMONT-FERRAND
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	37324								37324
2	27614								27614
3	18601								18601
4	17282								17282
5	14713								14713
6									
7									
8									
9									
10									
**	115534								11534

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	5
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1097
Total	1102

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2009 (total col. 9 + total col. 10) ❿	116636	– de l'exercice ..... ⓫	0
– de l'exercice précédent ⓬	113090	– de l'exercice précédent ⓭	0

Nom et qualité du signataire

À _____ , le _____

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2067 - IMPRIMERIE NATIONALE 2010 01 29246 PO – Février 2010 – 9 001 880

EXERCICE 2009

ANNEXE

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE : Page 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES : Page 2

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

* Actif immobilisé Page 3
* Chiffre d'affaire Page 3
* Stocks et en cours NA
* Créances Page 4
* Comptes de régularisation NA
* Capital Social Page 4
* Provisions pour risque et charges Page 4
* Dettes Page 4
* Charges à payer Page 5
* Charges constatées d'avance Page 5
* Valeurs mobilières de placement Page 5
* Disponibilités Page 5
* Produits à recevoir Page 5
* Compte de résultat NA

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

* Engagements donnés ou reçus Page 6
* Décompte DIF Page 6
* Indemnités départ en retraite Page 6

- Le sommaire faisant partie intégrante de l'annexe les indications NA (non applicable) sont des informations en elles-mêmes et remplacent les états « Néants ».

EXERCICE 2009

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'entreprise a poursuivi l'exploitation en concession de la gare routière de voyageurs sur la place Gambetta.
La baisse du nombre des départs depuis la gare routière suite au transfert de lignes vers la T2C s'est poursuivie sur cet exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes sont établis selon les conventions générales comptables, dans le respect des principes :

- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- de permanence des méthodes ;
-

La présentation des comptes est celle du plan comptable général.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Il n'y a pas d'immobilisations décomposables.
Pour les immobilisations non décomposables, l'entreprise s'est placé sous le régime du décret 2005-1767 qui entraîne l'amortissement sur les valeurs d'origine sans modification de mode.
Il n'y a pas d'amortissement dérogatoire.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF IMMOBILISE :

Le mode d'amortissement est linéaire pour une durée de 5 à 10 ans.

ETAT SYNTHETIQUE

IMMOBILISATIONS	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL
Valeur brute en début d'exercice :	8 931	36 756	0	45 687
+ Investissements de l'exercice :		305		305
- Cessions et mises hors service :				
Valeur brute à la date de clôture :	**8 931**	**37 061**	**0**	**45 993**
AMORTISSEMENTS				
Amortissements en début d'exercice :	8 931	25 384		34 315
+ Dotation de l'exercice		3 601		3 601
+ Dotation exception.				
- Amortissements sur éléments cédés :				
Amortissements à la date de clôture :	**8 931**	**28 985**		**37 916**

CHIFFRE D'AFFAIRES : **125 663,94 €**

La baisse du chiffre d'affaires est due essentiellement à la diminution des taxes sur départs suite au transfert de lignes vers la T2C ayant entraîné une baisse de fréquentation de la gare routière et ainsi une baisse des recettes liées au transport en général.
Deux hivers climatiquement rudes ont par ailleurs occasionné une diminution des recettes liées au marché aux puces.

CREANCES :

DESIGNATION	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
1 – CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE : • Créances rattachées à des participations : - Prêts : - Autres		
2 – CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT : • Clients et comptes rattachés • Autres créances	20 440 41 986	
TOTAL :	**62 426**	

Ces valeurs figurent pour leur valeur nominale.

CAPITAL SOCIAL : 617 418,52 €

Il se compose de 40 500 actions libérées, d'une valeur nominale de 15,2449 €.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION :

	N - 1	+	-	N
Créances clients				

DETTES :

	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	PLUS DE CINQ ANS
Montant global : 45 481	45 481		

CHARGES A PAYER : **24 267,76 €**

Elles se répartissent en :

408100 Fournisseurs, factures à recevoir :	9 289,11
438200 Charges de personnel à payer :	8 686,00
438600 Charges à payer	3 648,00
438600 Organismes sociaux	742,24
448600 Etat charges à payer	1 902,38

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Placement de la trésorerie excédentaire sur les comptes à terme LCL à échéance mensuelle pour 403 710,66 €.

DISPONIBILITES : **3 721,72**

PRODUITS A RECEVOIR : **40 783,27 €**

467000 Ville de Clermont	40 000,00
468700 Produits à recevoir	783,27

PRODUITS EXCEPTIONNELS : **105 009,14 €**

Avenant au contrat de concession le 22 décembre 2005 prévoyant la continuité de l'exploitation de la gare routière de voyageurs sur la place Gambetta jusqu'au 31 mai 2010 et fixant l'indemnité contractuelle de déplacement soit 105 000.00€ pour 2009.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

	ENGAGEMENTS	
	DONNES	RECUS
• Actions de garantie des administrateurs : 5 actions de 15,24 €		76,20
• Convention de concession accordée par la Ville de Clermont-Ferrand, le 1er juin 1994, pour l'exploitation de la gare routière de voyageurs pour une durée de 15 années.		
• Avenant à la convention de concession du 1er juin 1994 pour le transfert de l'exploitation sur la Place Gambetta le 16 février 2006.		
		76,20

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE :

La convention de concession du 1er juin 1994 arrive à son terme le 31 mai 2009. Elle a été prolongée par Avenant pour une durée de un an soit le 31 mai 2010 dans l'attente de l'achèvement de la procédure d'appel à candidature de marché public.
La SEM de la Gare Routière s'est portée candidate, sa candidature a été retenue par la Ville de Clermont-Ferrand, la procédure DSP est actuellement dans la phase négociation, la SEM de la Gare Routière est seule candidate.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION :

Totalité des heures des salariés : 382 h
Heures utilisées : 3,5 h

INDEMNITES DE FINS DE CARRIERE :

Prestation à verser au Personnel calculée au 31 décembre 2009 :	28 677,00 €
Montant cumulé des cotisations d'assurance contrat NEWTON 39	7 734,81 €

GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

TARIFS AU 27 MAI 2010

TARIFS DEPARTS	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
Moins de 20 Km	2,34	0,46	**2,80**
De 20 à 50 Km	3,47	0,68	**4,15**
Plus de 50 Km	4,65	0,91	**5,56**
Internationnaux	12,76	2,50	**15,26**
Tourisme - Excursions	4,65	0,91	**5,56**

TARIFS STATIONNEMENT CARS	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
Une heure	2,09	0,41	**2,50**
Une demi-journée	4,61	0,90	**5,51**
une journée	9,22	1,81	**11,03**
1 jour 1/2	13,82	2,71	**16,53**
2 jours	18,43	3,61	**22,04**
2 jours 1/2	23,04	4,52	**27,56**
3 jours	27,65	5,42	**33,07**
3 jours 1/2	32,26	6,32	**38,58**
4 jours	36,86	7,22	**44,08**
4 jours 1/2	41,47	8,13	**49,60**
5 jours	46,08	9,03	**55,11**
5 jours 1/2	49,85	9,77	**59,62**
6 jours	55,29	10,84	**66,13**

TARIFS RECETTE DIVERSES	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
Consigne bagages	0,84	0,16	**1,00**
Téléphone fixes	0,33	0,07	**0,40**
Téléphones portables	0,84	0,16	**1,00**
Photocopies	0,17	0,03	**0,20**

TARIFS DU MARCHE AUX PUCES	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
Emplacement avec véhicule	12,54	2,46	**15,00**
Emplacement sans véhicule	8,36	1,64	**10,00**

COLISPRINT

TARIFS AU 1er FEVRIER 2010

TRANCHES/POIDS	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
"1 de 1 kg	3,96	0,78	4,74
1 à 2 kg	5,39	1,06	6,45
3 à 9 kg	6,68	1,31	7,99
10 à 19 kg	7,34	1,44	8,78
20 à 29 kg	8,12	1,59	9,71
30 à 49 kg	10,15	1,99	12,14
50 à 74 Kg	12,69	2,49	15,18
75 à 99 kg	15,47	3,03	18,50
100 à 149 kg	16,91	3,31	20,22
150 à 299 kg	25,23	4,95	30,18

TRANSITS :

Nous pouvons expédier vos colis au-delà des destinations desservies par nos lignes au départ de CLERMONT-FERRAND. Renseignez-vous auprès de nos services pour ces nombreuses possibilités de désserte.
Dans ce cas, les tarifs ci-dessus sont doublés.

CONDITIONS PARTICULIERES

*** Les expéditons se font en port payé.**

*** Sont refusés au transport :**

Les colis susceptibles de souiller.
Les marchandises dangereuses, corrosives, inflammables, explosives, etc
Les expéditions de messageries ne comportant pas les noms et adresses complètes, aussi bien du destinataire que de l'expéditeur.
Les colis d'un poids individuel SUPERIEUR A 50 KG.

*** Responsabilité :**

L'indemnité en cas de perte ou d'avarie ne peut dépasser 90 F par kg sans pouvoir excéder 1 800 F par expédition. Pour être prise en considération, la réclamation pour perte doit être faite dans les 10 jours après l'expédition et pour avarie, dans les 3 jours suivant la réception, par lettre recommandée

*** Soignez les emballages :**

Une étiquette peut se décoller, une inscription peut s'effacer.
Répétez à l'intérieur de chaque colis les noms et adresse du destinataire.
Si une expédition groupe plusieurs colis, porter sur chacun d'eux la mention suivante "partie de X colis".

A VOTRE SERVICE

AU BUREAU DES RENSEIGNEMENTS

CONSIGNE		1,00 €
TELEPHONE	Fixes	0,40 €
	Portables	1,00 €
PHOTOCOPIES		0,20 €